

BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-VITAL n° 316

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du **09 décembre 2021**

Date de convocation 30/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge DAL BIANCO.

Présents : Serge DAL BIANCO, Gilles BALLAZ, Pascal BINET, Marie-Hélène BOCQUIN, Betty BOUVIER, Michel BUGAYSKI, Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Raphaël GROS, Jean-Paul MERMOZ, Dominique LAVOINE, Bruno PALENI, Marie-Noëlle RICHON.

Excusés : Alain SIBILLE. Rachel CUVEX-MICHOLIN, Gauthier MESTRALLET

Secrétaire de séance : Raphaël GROS

Approbation du Compte-Rendu de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2021.

- Le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :
1. Convention avec le SDES pour 2 audits énergétiques sur les bâtiments Mairie et École.
 2. Tarifs cantine

1. FINANCES : dépenses d'investissement 2022

20211209-27

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire jusqu'à l'adoption du budget 2022, en mars ou avril prochain, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Budget 2021	Crédits autorisés
	191 000 €	47 750.00 €
CHAPITRE 204	21 000.00 €	5 250.00 €
CHAPITRE 21	162 000.00 €	40 500.00 €
CHAPITRE 23	8 000.00 €	2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette autorisation pour les dépenses 2022.

2. Audits énergétiques sur les bâtiments communaux Mairie et École.

20211209-28

La commune a signé en 2021 un contrat avec le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) pour une aide à la décision en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

Le Maire informe le conseil municipal que suite à un premier rendu des conclusions du CEP (Conseil en Énergie Partagé) il est nécessaire de faire réaliser des audits énergétiques précis sur les bâtiments communaux Mairie et École. Un Bureau d'Étude sera sélectionné pour mener à bien ces projets.

Le SDES propose ce service à l'échelon de son territoire d'intervention en conformité avec l'article 5.2 de ses statuts, et ce au bénéfice de ses communes adhérentes afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Cette opération a été validée par la délibération n° BS 5-1-2021 du 21 mai 2021. La délibération n° CS 2-15-2021 du comité syndical du SDES du 29 juin 2021 est venue valider la participation financière associée;

Les modalités administratives techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière adossée à la présente délibération, à passer entre la commune et le SDES.

Le conseil municipal, est invité à :

Valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments :

- mairie et école.

Autoriser le Maire à signer ladite convention ;

Prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts de la part communale et, d'inscrire au budget les crédits afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention avec le SDES.

3. Tarifs cantine (réajustement des participations des familles)

20211209-29

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 mai 2013 fixant les tarifs de la cantine. Il précise que la participation des parents n'a pas été réévaluée depuis 2013/2014 alors que les coûts et charges du service ont augmenté. Il est apparu nécessaire d'ajuster les tarifs afin d'une part de rééquilibrer la participation des familles et de mieux tenir compte du quotient familial (QF).

M. le Maire rappelle que le coût de revient d'un repas servi à la cantine est pris en charge à 50% par les familles et 50% par le budget communal. L'indexation en fonction du QF permet une solidarité.

Après un travail de la commission cantine chargée de faire une proposition il est proposé aux conseillers de modifier les prix du service cantine à compter du 1^{er} janvier 2022.

- QF1 < 500	3.90 €
- QF2 501 à 800	5.00 €
- QF3 801 à 1100	5.20 €
- QF4 1101 à 1400	5.40 €
- QF5 1401 à 1600	5.80 €
- QF6 > 1601	5.95 €

20 à 30 repas sont servis quotidiennement avec une affluence le lundi et le jeudi. Le fournisseur reste ELIOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce réajustement des tarifs de la Cantine.

Affaires diverses :

Projet de Bâtiment préau : La convention d'accompagnement avec le CAUE pour le bâtiment préau, a été signée pour un montant de 2125€ de décembre 2021 à juin 2022. Cette phase de réflexion/conception permettra de mieux intégrer tous les aspects du projet, avant appel d'offres.

Parc Photovoltaïque de La Gravière : L'étude de faisabilité de la part du SDES est en cours. Elle sera achevée fin 2022.

La Direction Départementale des Territoires nous accompagnera pour éviter la révision du PLU.

Entretien des plantations en forêt communale : l'ONF propose à la commune de replanter 20 chênes et 20 érables ainsi que l'entretien des parcelles afférentes pour un montant de 1800 € (900 € de subvention sont attendues)

Bassin de l'Etraz dessus : Le remplacement de la canalisation d'évacuation du trop-plein du bassin et des écoulements d'eaux pluviales a été réalisé. La canalisation existante était obstruée par des sédiments calcaires.

Étude Hydraulique bassin versant des Moyes : l'étude préliminaire et le diagnostic seront présentés au conseil municipal le 20 décembre à 17h30. Hydrétudes qui travaille sur le projet nous sollicite pour un premier acompte de 6940,50€. La 3ème phase consistera à définir les travaux envisageables.

Cantine : La rencontre avec notre fournisseur Elixor a permis de régler un certain nombre de difficultés récurrentes.

Une attention particulière sera assurée par la commission cantine.

Ordures ménagères : Une réunion publique est prévue le 2 février à 19H00 avec ARLYSERE à la salle polyvalente de Saint Vital pour apporter des explications sur le futur mode de gestion des ordures ménagères. En attendant le passage de la Redevance Incitative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pas de changement pour 2022.

Route de Champloux : Pour des raisons de sécurité la route de Champloux sera fermée par arrêté municipal du vendredi 10 décembre, jusqu'au 28 février. Début 2022 les communes de Cléry et Saint Vital se réuniront pour décider de la suite à envisager pour le maintien de cette voie de circulation.

Cambriolages : Avant les fêtes, nous faisons face à une augmentation des cambriolages. Il est recommandé d'être vigilant. Tenir ses portes et portails fermés, communiquer entre voisins sur les allées et venues suspectes, noter les immatriculations si c'est possible. Prévenir la mairie et en cas d'urgence, surtout ne pas hésiter à appeler la gendarmerie (17) qui est très réactive.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale a enrichi ses collections sur le thème de Noël et vous propose de nombreux ouvrages pour petits et grands :

Romans, contes, Albums, livres de décorations et de gastronomie sont à votre disposition.

Horaires : Mardi 16 h – 18 h

Jeudi 14 h – 17 h (pendant les périodes scolaires)

Les inscriptions et les prêts sont gratuits pour tous.

Nous vous rappelons notre catalogue en ligne bibliotheque-saintvital.fr qui est accessible à tous, Il permet de visualiser les collections et de faire des réservations. Pour les non-inscrits prendre contact avec l'équipe de bénévoles qui vous guidera.

Le Pass sanitaire est obligatoire pour accéder à la bibliothèque cependant les réservations faites en ligne peuvent être récupérées par drive le mardi lors de la permanence.

Le club VITALIRE (Premiers Romains de 2021) a repris son activité et tout nouveau lecteur est le bienvenu. Pour tout renseignement ou suggestion vous pouvez écrire à : bibliotheque-saintvital@laposte.net



Le recensement de la population aura lieu du jeudi 20 janvier 2022 au samedi 19 février 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront transmis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022

C'est sûr : vos données sont protégées.

Elles restent confidentielles. Seul l'INSEE y a accès et est tenu au secret statistique

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.le-recensement-et-moi.fr>

Etat Civil :

Décès de Maria Prieur. Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Mot du Maire :



En cette fin d'année 2021, qui a éprouvé bien des familles, le Conseil Municipal et le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. La cérémonie des vœux, moment convivial s'il en est, n'aura pas lieu cette année encore au grand regret de la municipalité. J'espère que 2022 permettra de retrouver une vie collective plus riche, et des moments de retrouvailles bienvenus.

Bonnes Fêtes à tous les Sanviotains.

Le Maire Serge Dal Bianco

